

Déclaration de performance extra-financière 2020



Sommaire

Déclaration de performance extra-financière

1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2019	2
2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique	5
2.1. Des valeurs partagées	5
2.2. Éthique des affaires	6
2.3. Certifications, validation et accréditation	7
2.4. Partenariats et mécénat	9
3. L'humain au cœur du système	10
3.1. Sécurité au travail	10
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante	10
3.3. Qualité de vie au travail	11
3.4. Organisation et pérennité de la société	11
4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	13
4.1. Politique générale	13
4.2. Rejets et nuisances	13
4.3. Consommations d'énergie	13
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	14
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité	14
5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	15
5.1. Éco-conception	15
5.2. Offres produit et service éco-responsable	15
6. Indicateurs extra-financiers	18

1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2020

La démarche RSE est ancrée dans l'identité et le savoir-faire d'ACOME

La responsabilité sociétale d'ACOME est au cœur de son statut (Scop), de ses valeurs et de ses ambitions. Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

Le Groupe est engagé dans la décarbonisation de son industrie, la réduction de l'empreinte carbone de ses produits et la sensibilisation de ses parties prenantes.

La dynamique de performance RSE est structurée autour de 4 priorités

L'analyse de matérialité a permis de prioriser les enjeux RSE selon les risques liés aux activités, aux marchés adressés, aux zones géographiques couvertes, aux attentes des parties prenantes et du plan stratégique.

Pour mener à bien son ambition d'« être un groupe industriel international, innovant, référent dans les réseaux pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment », quatre axes prioritaires de performance RSE ont été identifiés :

- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au cœur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable à l'écoute des clients et partenaires.**

Ces quatre axes s'appuient sur le plan stratégique de l'entreprise, le soutien au Pacte mondial de l'ONU, les dix-sept objectifs de développement durable (17 ODD) du Global Compact et les lignes directrices du développement durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4). Le tableau de correspondance (partie 7) permet de clarifier les correspondances entre les axes RSE, les 17 objectifs du développement durable, les 10 principes des Nations Unies et les éléments d'information définis dans le GRI-G4.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique ACOME 2025, le Groupe a souhaité accélérer sa démarche vers la neutralité carbone en inscrivant le programme transverse

"Transition écologique et énergétique (TEE)" dans son nouveau plan stratégique. Ce programme sera piloté par le Comité RSE du Groupe, avec le support de partenaires externes pour l'aider à formaliser sa feuille de route.

Ces quatre axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe

Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe et sont portées plus particulièrement par :

- La direction ressources humaines pour l'axe "Le modèle ACOME : valeurs et éthique" ;
- Les directions des sites pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- La direction recherche, innovation, technologies et prospectives, ainsi que les directions techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable" ;
- Les ressources humaines et la direction qualité, performance et RSE pour l'axe "Mettre l'homme au cœur du système".

La déclaration de performance extra-financière 2020 est structurée autour de ces quatre axes, véritables clés de voute de la performance RSE.

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le Président-Directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différents métiers du groupe. Il est animé par le directeur Qualité, performance et RSE du Groupe. Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE.

Depuis 2017, le pilotage de la performance RSE globale du Groupe est assuré via la plateforme internet collaborative (Tooalu) qui permet de collecter les informations de chaque entité du Groupe et de partager les résultats. Une consolidation des indicateurs est désormais disponible sur une plateforme internet. Cette plateforme permet de piloter les différents indicateurs de performance RSE avec une vision consolidée ou par site du Groupe

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3.

En 2020, le périmètre d'activité du Groupe ACOME a évolué avec la vente de la filiale THERMACOME et l'ouverture d'une filiale commerciale ACOME UK à Londres.

Le périmètre d'activité 2020 concerné par la DPEF est le suivant :

- **ACOME SA** : sites français de Paris et Romagny ;
- **Les sites industriels chinois** : à Wuhan (Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd) et Xintai (ACOME Xintai Ltd) ;
- **Le site industriel brésilien** à Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
- **Le site industriel marocain** à Tanger (ACOME Maroc) ;
- **Les sites industriels et commerciaux français** de la filiale IDEA OPTICAL à Lannion, Voisins-le-Bretonneux et Cavan ;

- ainsi que les filiales commerciales actives et entièrement intégrées en **Italie** (ACOME Srl), au **Royaume-Uni** (ACOME UK) et en **Allemagne** (ACOME GmbH).

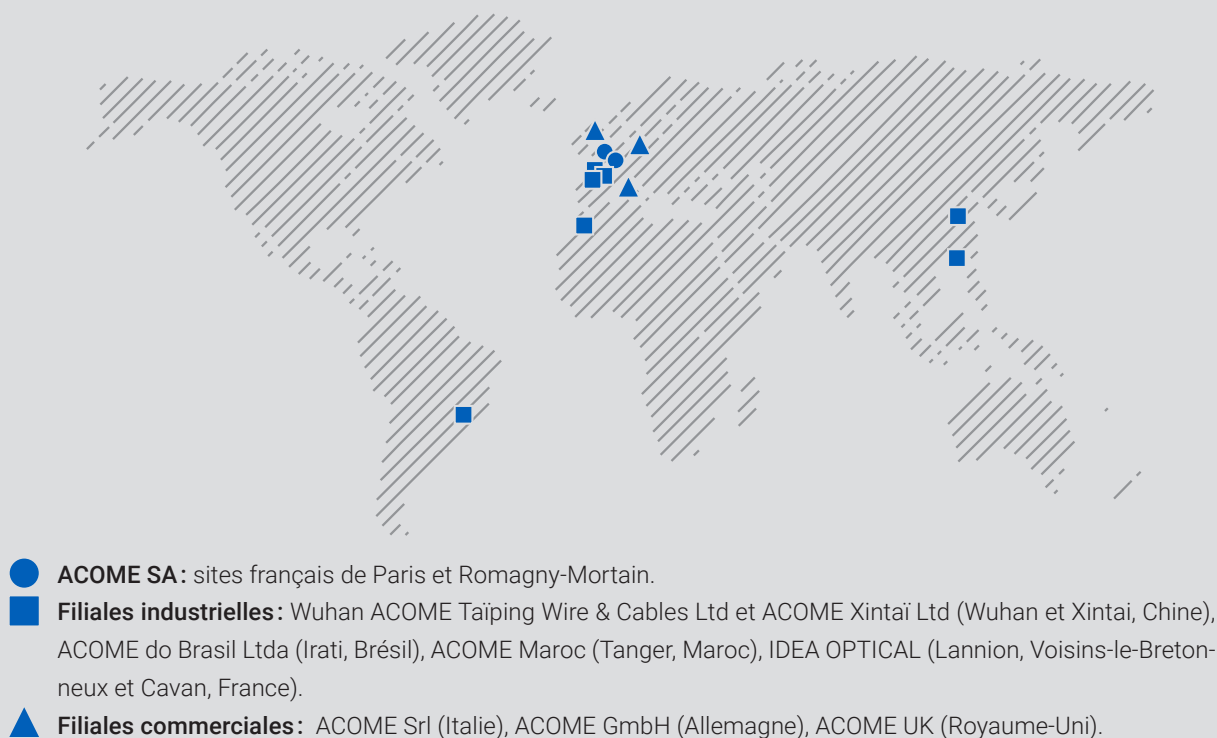
Les entités hors périmètre (non concernées par le DPEF) sont les suivantes :

- Les bases avancées chinoises implantées à Shanghai et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Joita (Roumanie), Sao Paulo (Brésil) et Ciudad del Este (Paraguay) gérées en sous-traitance auprès de prestataires et la société OPTERNA AFRICA, dont ACOME est actionnaire minoritaire ;
- La joint-venture ZUHAI Hansen initiée en 2019 dont ACOME est actionnaire.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées



1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2020

Modalités de collecte des données

Le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE est optimisé depuis 2017 avec le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier. L'efficacité du processus de collecte a été optimisée par les retours d'expérience des collectes précédentes. Plusieurs sessions de formation ont été menées en décembre 2020 et janvier 2021 auprès des différents contributeurs, à savoir les responsables des filiales commerciales et industrielles et les experts métiers ressources humaines, hygiène- sécurité- environnement, finances et achats.

Les indicateurs 2020 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017.

Une fois la collecte réalisée, une première validation est effectuée par chaque filiale. Une deuxième validation est ensuite opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une troisième vérification est réalisée par GRANT THORNTON, tiers indépendant (cf. rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées).

Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6 de la DPEF).

Le tableau de bord de la performance RSE -incluant les indicateurs opérationnels- est également mis à disposition des sites ACOME sur le site <http://intelligence.toovalu.com/>.

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan et Xintai). Ainsi des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (CF partie 6) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires

et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant les contrats en alternance ne sont pas comptabilisés.

- La règle retenue dans le cas des départs le 31/12/2019 : la personne étant présente le 31/12/2019, elle sera comptabilisée dans les départs à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est en de même dans le cas des départs le 31/12/2020, comptabilisés dans les départs du 1^{er} janvier 2021 ;
- Les indicateurs environnementaux sont suivis par les sites industriels. Néanmoins les indicateurs liés au changement climatique (comme par exemple les gaz à effet de serre ou GES) sont consolidés et publiés uniquement pour les sites industriels Français, du fait des législations différentes dans les autres pays.
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent pas être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique chauffage et éclairage sans précision des consommations respectives).
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.
- L'indicateur d'énergie renouvelable comprend uniquement l'énergie renouvelable produite sur les sites. Il ne comprend pas cette année la part d'énergie renouvelable achetée.
- L'indicateur de turn-over est calculé selon la modalité suivante : $\frac{[(\text{nb d'entrée CDI} + \text{nb de sortie CDI}) / 2]}{(\text{Effectif annuel} - \text{CDI présent le 31 décembre de l'année } n-1)}$.

2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique

2.1.

Des valeurs partagées

ACOME a forgé son identité sur quatre grandes valeurs : l'engagement, l'excellence, la solidarité et le respect.

Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger garantissent le développement pérenne du groupe. L'esprit coopératif est le socle de l'action collective.

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe a mis en place un Code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement. Celui-ci a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement tous les salariés en France, il a ensuite été déployé dans les filiales.

La stratégie est construite et partagée avec les parties prenantes. Elle se décline en programmes et projets stratégiques. L'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service, à l'occasion des réunions de fin d'année, animée par le Président ou les Directeurs des différents sites ou aussi lors de l'Assemblée générale d'ACOME SA qui réunit les salariés associés en France.

2.1.1.

Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), première société coopérative et participative de France, ACOME est attachée à son modèle alternatif d'entreprise. Les salariés exercent leur métier autour d'une vision stratégique, de pratiques participatives et collectives et de valeurs partagées.

Le statut Scop est porteur d'éthique, de solidarité, de développement social et durable et d'ancrage territorial. ACOME est membre de la Confédération générale des SCOP et des Unions régionales Ile-de-France et Ouest.

L'histoire et le mode de fonctionnement d'ACOME sont révélateurs de l'intérêt porté à l'humain et la pérennisation des emplois. Capital et droits de vote appartiennent aux associés qui sont égaux en droit selon le principe de démocratie d'entreprise "un homme = une voix". Tous les

associés ont ainsi accès aux informations liées au développement de l'entreprise, peuvent participer aux Assemblées générales et exercer leur droit de vote. Le statut Scop constitue un modèle économique qui favorise le sens des responsabilités de ses salariés co-entrepreneurs et son indépendance financière. En effet les bénéfices annuels sont aussi répartis de manière équitable : 50 % sont distribués aux associés / salariés, 50 % constituent les réserves impartageables qui consolident les fonds propres. ACOME préserve ainsi son indépendance et le financement de son développement à long terme.

Pour accentuer la dynamique coopérative, le Conseil d'administration d'ACOME a construit en 2012 un dispositif dont l'objectif principal est de donner du sens au statut de coopérateur et de cultiver les spécificités de la Scop. Ce programme d'animation s'appuie sur l'engagement de Relais coopératifs volontaires et sur la création d'un passeport coopératif, parcours proposé aux collaborateurs qui souhaitent renforcer leur connaissance du fonctionnement coopératif. Les participants reçoivent une formation coopérative et bénéficient du tutorat d'un relais coopératif. Le parcours s'achève par un entretien avec un administrateur et la délivrance du passeport coopératif. 10 parcours coopératifs ont été réalisés en 2020 et 37 personnes sont devenues associées d'ACOME SA.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en œuvre du plan stratégique mobilise largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés. L'année 2020 a été en partie consacrée à la construction du nouveau plan stratégique 2025. Celui-ci sera présenté lors de l'Assemblée générale 2021 à tous les salariés associés puis décliné à tous les salariés du Groupe.

La vie sociale d'ACOME est également traversée de nombreux événements valorisant l'acquisition de compétence ou la fidélité à l'entreprise.

2.1.2.

Diversité et égalité des chances

Parité

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été

2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique

signé en 2017. En 2020, ACOME SA a poursuivi ses objectifs de féminisation de ses effectifs et de son management qui restent très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle. En 2020, l'index d'égalité professionnelle femmes- hommes mis en place par le gouvernement français s'est maintenu à 83 pour ACOME SA, soit 10 points au-dessus de l'index moyen du département de la Manche mais légèrement en-dessous de l'index moyen national des industries manufacturières.

Au niveau du Groupe, les femmes représentent près d'un quart des effectifs totaux. Le Groupe compte parmi ses collaborateurs 386 femmes (vs 445 en 2019) et 1 310 hommes (vs 1 465 en 2019).

Dans le Conseil d'administration, la représentation des femmes et des hommes est équilibrée et conforme aux exigences de la loi Copé-Zimmermann (+40% de femmes). Le nombre d'administrateurs varie conformément aux statuts (entre 5 et 12 membres). Depuis 2017, le nombre d'administrateurs a augmenté, passant de 9 à 10 membres puis 12 en 2020. Il permet une bonne représentativité du sociétariat en tenant compte de sa diversité professionnelle, géographique et sociologique.

Quatorze femmes occupent des postes aux comités de direction des différents sites du groupe.

Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi. Cette action se traduit par la recherche de reclassements internes et/ou l'aménagement de postes de travail pour les personnes présentant un handicap conduisant à une inaptitude. Elle est complétée par des dispositifs internes de prévoyance.

2.1.3.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région. Avec six usines réparties sur 43 hectares à Romagny-Fontenay, le site normand a employé près de 1 000 personnes en 2020 en production, recherche, développements et administration centrale du Groupe. Il contribue à l'emploi indirect

d'au-moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille en étroite proximité avec les institutions locales et les organisations publiques : pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.

Sur tous ses sites industriels ACOME déploie une stratégie d'achat et de développement économique local.

2.2.

Éthique des affaires

2.2.1.

Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite de l'entreprise.

Ce code s'appuie sur les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, qu'ACOME a signé en 2005, et la charte éthique que le Groupe a déployée en 2013.

Il garantit la conformité du Groupe :

- **Aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;**
- **Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),** notamment en matière de refus du travail forcé ou du travail des enfants ;
- **Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.**

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel, que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite. De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leurs tailles et leurs conditions. Les engagements vis à vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités. Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive

des données à caractère personnel. Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail.

Ces pratiques sont applicables à l'ensemble des salariés du groupe et déclinées dans les différents établissements. Le site chinois de Wuhan a mis en place une signature de contrat avec ses parties prenantes (WAT Sunshine).

2.2.2.

Achat responsable

ACOME met en œuvre une politique d'achats responsables. Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE. Il a été le premier câblé à proposer cette démarche.

La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en œuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

ACOME soutient également les initiatives des gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'Homme, associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région. ACOME s'engage à fonctionner d'une manière socialement responsable et s'attend à ce que les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement fournissent des produits et des matériaux à partir de sources socialement responsables.

ACOME soutient une approche à l'échelle de l'industrie pour traiter de ces questions de responsabilité sociale. Concrètement ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflit". Le Groupe participe par ailleurs à l'AIAG (Groupe d'action de l'industrie automobile) et à l'IMR (l'initiative sur les minéraux responsables).

Les fournisseurs font enfin l'objet d'une évaluation mensuelle. L'indice qualité global des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs représente 15 % de la note globale. Ce référentiel de mesure, révèle une amélioration constante des résultats.

2.3.

Certifications, validation et accréditation

2.3.1.

Certifications

En 2020, toutes les certifications des sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées.

La filiale ACOME MAROC (à Tanger) a passé avec succès une nouvelle certification santé- sécurité au travail selon le référentiel ISO 45001 en novembre 2020. En moins de trois ans, l'ensemble du système de management qualité, environnement et santé sécurité du site industriel d'ACOME au Maroc a été certifié selon les dernières normes applicables.

En 2020, la filiale IDEA OPTICAL a initié la démarche de certification de son système de management avec pour objectif une certification Qualité, environnement et santé sécurité d'ici 2023.

Le 6 novembre 2020, pour la deuxième année consécutive, la filiale d'ACOME au Brésil (à Irati) a reçu un prix pour ses actions liées au développement durable, de la part du Secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état du Parana ;

Le 4 décembre 2019, à l'occasion de la cérémonie des trophées fournisseurs de RTE qui réunissait une centaine de fournisseurs, ACOME SA a été retenue parmi ses 10 fournisseurs lauréats et récompensée dans la catégorie "l'Humain au cœur des entreprises".

Enfin PSA, l'Agence de Développement de la Normandie (ADN) et l'ARIA (Association Régionale des Industries Automobile de Normandie) ont remis le label "Excellence Opérationnelle" à ACOME Romagny pour ses actions en vue de développer la performance industrielle.

2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique

2.3.2.

Évaluation Ecovadis de la performance RSE

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

En avril 2020, ACOME a obtenu le score global de 64/100 par EcoVadis et fait partie du top 4 % des entreprises qui ont été évaluées dans le secteur d'activité "Fabrication de câbles et dispositifs de câblage".

Pour la première fois cette année, l'AFNOR, sur la base du référentiel ACESIA, a évalué la performance RSE d'ACOME et attribué la note de 97/100.

2.3.3.

Évaluation de la cybersécurité

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cyber-sécurité est devenue un élément essentiel de la gestion des affaires. La vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été évaluée par le cabinet Ernst & Young en juin 2018 pour l'ensemble des sites du Groupe. Les conclusions ont été partagées en Comité de direction et prises en compte par la Direction des systèmes d'information (DSI). Un nouvel audit a été réalisé par Ernst & Young à Wuhan le 18 novembre 2019 afin de mesurer l'avancement des actions, d'autres audits sont prévus en 2021.

La certification des sites ACOME dans le monde

★ Management de la qualité

ISO 9001 version 2015
IATF 16949 version 2016

★ Management de l'environnement

ISO 14001 version 2015

★ Management de la santé et sécurité au travail

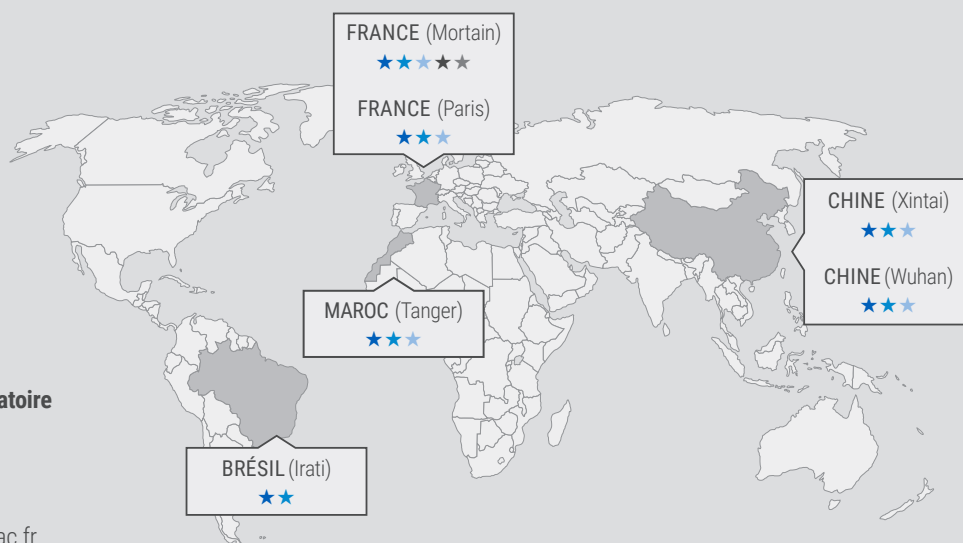
OHSAS 18001 (France)
Safety standard (Chine)
ISO 45001 (Maroc)

★ Accréditation Cofrac : laboratoire d'essai au feu

ISO CEI 17025 version 2017
Accréditation n°1-1114.
Portée disponible sur www.cofrac.fr

★ Opérateur économique agréé

OEA



2.3.4.

Conformité

Le Groupe a déployé un dispositif d'alerte qui est accessible et utilisable par tout collaborateur du Groupe, extérieur ou temporaire (stagiaire, intérimaire, sous-traitant, prestataire), quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail. À titre d'exemple, les alertes peuvent porter sur

- La corruption ;
- Les irrégularités comptables ;
- Les irrégularités dans le domaine de la concurrence ;
- Les droits humains et les libertés fondamentales ;
- etc.

Ce dispositif de recueil des signalements et de traitement de l'alerte est structuré autour de deux parties.

Un premier dispositif permet de traiter tous les types de signalement relatifs au code de conduite, à l'éthique et à l'anticorruption. Le Groupe a officiellement mandaté le Directeur de la qualité, performance et RSE comme référent pour recevoir les alertes sur ce sujet et déclencher le mode de traitement adéquat.

En complément un deuxième dispositif est déployé pour tous types de signalement relatif au harcèlement sexuel et au harcèlement moral. Ainsi la personne victime de harcèlement peut solliciter indifféremment plusieurs interlocuteurs :

- **Le Référent local.** Il s'agit d'une personne de l'entreprise volontaire et formée, désignée pour accueillir et accompagner de façon discrète une personne en souffrance et l'orienter dans une démarche.
- **Le Référent Ressources Humaines.** La Direction des Ressources Humaines garantit le traitement des situations dont elle a connaissance, dans le respect de la confidentialité et a officiellement mandaté Jeannine Eugène (+33 1 42 79 14 91) comme référent Ressources Humaines Groupe.
- En France, **le référent CSE**, qui soutien et oriente les personnes victimes de harcèlement (hors démarches médicale).

La liste des référents est affichée sur les espaces de communication des sites.

Enfin, conformément aux préconisations du Global Reporting Initiative (GRI-G4), les différents types d'incidents, de griefs, d'amendes ou de sanctions potentiellement liés aux critères Développement Durable sont suivis.

En 2020, le Groupe n'a pas enregistré d'incident ou de grief, ni reçu de sanction liée aux critères Développement Durable du GRI.

2.4.

Partenariats et mécénat

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Elle apporte son soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion). Au niveau national français, l'entreprise est engagée aux côtés des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP.

ACOME déploie cette démarche aussi bien en France que dans les pays où elle est implantée. Au Brésil, elle soutient des acteurs locaux et des associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati). En France, elle participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans. Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée.

En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Fransisco, sur le thème « Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée ».

Fin juin 2019, ACOME a organisé le « Forum des mobilités connectées » sur son site industriel normand. Cette journée a permis à 400 professionnels des filières télécoms et automobile d'échanger sur la mobilité, les infrastructures et l'enjeu que représente la 5G pour la ville, les bâtiments et les territoires.

En 2020, le Symposium prévu en mai à Tel Aviv & Jérusalem a dû être annulé en mars en raison des confinements et interdiction de voyager pour limiter la pandémie de la Covid-19.

3. L'humain au cœur du système

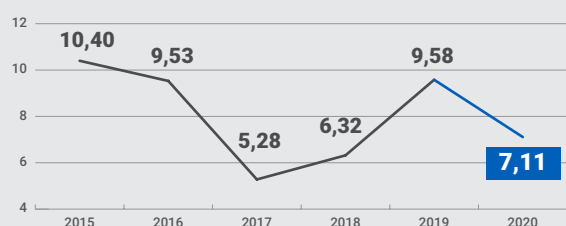
En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations.

Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

3.1. Sécurité au travail

Les résultats sécurité sont en nette amélioration avec 18 accidents avec arrêt en 2020 vs 28 officiellement retenus en 2019. Le TF1 du Groupe, taux de fréquence des accidents avec arrêt est de 7,11 en 2020 (vs 9,58 en 2019).

Évolution du taux de fréquence (Tf1)



Malgré une forte amélioration en 2020, ACOME SA reste le plus fort contributeur des accidents avec arrêt du Groupe avec 7 accidents avec arrêt (vs 15 en 2019), suivi en 2020 par IDEA OPTICAL puis ACOME Maroc avec chacun 5 accidents avec arrêt.

Compte-tenu des résultats, le Comité de direction a lancé un diagnostic complet. Après l'analyse des résultats, un vaste programme a été validé en Comité de direction et des formations ont été lancées fin 2019. Ce programme a été mis en œuvre sur le site industriel de Romagny et se poursuivra en 2021.

La politique sécurité du Groupe repose sur la détermination de l'entreprise à ne jamais transiger avec la sécurité. Cette implication de tous vise à atteindre le « zéro accident ». La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur la promotion des actes sûrs, la réduction des actes dangereux, la création d'une ambiance propice au dialogue et d'un réflexe sécurité partagé, que ce soit dans la sphère professionnelle, privée ou sur la route.

L'ambition d'atteindre "Zéro accident" concerne aussi bien les accidents avec arrêt de travail que sans arrêt, qu'il s'agisse d'Acomiens, de prestataires ou de visiteurs sur les sites du Groupe.

Un suivi des accidents personnel externe a donc été mis en place sur l'ensemble des sites et 5 accidents sont comptabilisés pour l'ensemble du groupe en 2020.

Un nouvel indicateur a été mis en place : le TF2', c'est-à-dire le nombre d'accidents avec et sans arrêt pour le personnel ACOME et ses prestataires externes * 1 000 000/ nombre total d'heures travaillées. En 2020, le TF2' du Groupe est de 11,75.

L'objectif d'ACOME SA est d'atteindre fin 2021 un taux de fréquence des accidents déclarés avec et sans arrêt des collaborateurs, prestataires et visiteurs qui soit inférieur à 5 (TF2' < 5).

3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante

En accompagnement des projets stratégiques ou pour améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle.

Plus de 35 000 heures de formation ont été réalisées en 2020 dans l'ensemble du Groupe, dont plus de 80 % en présentiel. Cela représente en moyenne plus de 20 heures de formation par personne et par an. Globalement plus de 95 % de l'effectif a reçu au moins une formation durant l'année.

La politique de montée en compétences du personnel se déploie par filière au travers d'écoles internes : professionnalisation du management, qualification des ouvriers, renforcement de l'ingénierie et de la technicité, etc. Ce dispositif est complété et amélioré chaque année. En 2020, plusieurs nouvelles actions de formation collective et qualifiante ont été mises en place.

Outre ces dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail. En 2020, Le Groupe a accueilli 107 stagiaires, alternants

ou contrats de professionnalisation.

Ces voies de l'apprentissage permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

3.3.

Qualité de vie au travail

Fort de son histoire et de sa structure coopérative, ACOME a toujours porté un fort intérêt au bien-être et à la qualité de vie de ses salariés au travail. Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. Le Groupe se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Les commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSSCT) ou commission qualité de vie sont associés à cette démarche en France.

En 2020, une enquête "Qualité de vie au travail (QVT)" a été diligentée sur les sites de Paris et Romagny-Fontenay. Plusieurs groupes de travail et commissions sont constitués pour analyser les résultats et proposer des améliorations qui seront proposées courant 2021.

Comme le permet la loi, et fidèle à ses valeurs humanistes, ACOME a créé un fonds de solidarité en 2015, à l'initiative du Conseil d'administration. Il est destiné à aider les salariés en cas de maladie grave d'un enfant à charge. Chaque salarié peut faire don de 1 à 5 jours de congé maximum par an et l'entreprise accorde une dotation financière complémentaire. Les demandes d'aide sont soumises à une commission d'attribution, composée de trois administrateurs d'ACOME SA, trois relais coopératifs et un représentant de la RH. Le dispositif ACOME Solidarité est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016.

La qualité de vie au travail est évaluée à travers l'indicateur de mesure du turn-over des CDI. En 2020 au niveau du Groupe, l'indicateur s'est amélioré : le turn-over des CDI est inférieur à 7% en 2020 comparé à 11% en 2019 et 14% en 2018.

3.4.

Organisation et pérennité de la société

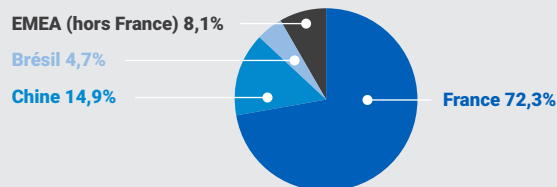
3.4.1.

Emplois

Les effectifs moyens proratisés du Groupe ont diminué en 2020 (1 695 personnes employées en moyenne) en raison de la pandémie de la Covid-19. La baisse provient de la diminution des CDD et de l'intérim.

Dans le groupe, les effectifs en CDI sont restés relativement stables avec 1 566 personnes en moyenne.

Répartition des effectifs du Groupe en 2020



La mobilité professionnelle est élevée au sein du Groupe et les salariés d'ACOME ont la possibilité de vivre des expériences métiers différentes au sein du Groupe : à titre d'exemple, 143 évolutions de fonction ou de qualification ont eu lieu en 2020 au sein d'ACOME SA.

Le taux de présentéisme (taux de présentéisme = 100% – taux d'absentéisme), supérieur à 96 % en 2020 est globalement stable au sein du Groupe.

3.4.2.

Rémunération du Groupe

La politique salariale est assurée au niveau de chaque pays et permet la prise en compte des spécificités locales. Au-delà des contraintes légales, les politiques négociées prennent en compte les caractéristiques statutaires et les conditions de travail pour développer des avantages spécifiques en contreparties.

En France, dans le cadre du fonctionnement spécifique de la société selon son statut de société coopérative et participative, l'entreprise répartit l'ensemble des excédents nets de

3. L'humain au cœur du système

gestion sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les salariés.

En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.

L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement. Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires sur les objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3.

Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords et consultations. Dans les filiales, plusieurs accords ont été signés en 2020. La filiale brésilienne a signé un accord de renouvellement du "profit sharing program (PPR)" ; la filiale marocaine a signé six accords, dont trois dans le cadre du comité d'hygiène et sécurité qui traite notamment les modalités de prise en charge des cas covid-19, l'analyse des accidents de travail et le règlement intérieur du comité.

En France, une démarche sur la performance et la compétitivité a été lancée. Elle associe les syndicats et le personnel au travers de groupes d'expression ou dans le cadre d'actions de communication directe et totale auprès de l'ensemble du personnel.

Des groupes de travail ont été lancés sur de nombreux thèmes : télétravail en France, espaces de repos et de restauration dans les filiales.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1.

Politique générale

ACOME SA et les filiales industrielles du Groupe fixent leur politique environnement et énergie en s'appuyant sur la démarche de management environnemental de chaque site. Réévalué tous les ans, ce texte donne les orientations et les objectifs à atteindre.

Des actions d'amélioration prenant en compte l'analyse des risques et des opportunités sont mises en œuvre sur chaque site. Leur efficacité est revue et suivie par le Comité de direction de chaque site et l'application de la politique est évaluée dans le cadre de la certification ISO 14001.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) par des campagnes régulières de sensibilisation interne.

Un programme d'exercices de mise en situation d'urgence est mis en œuvre sur chaque site industriel. Ces derniers font également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables sur les domaines concernés.

ACOME s'engage également au niveau local. Ainsi une convention relative à la disponibilité des sapeur-pompiers volontaires pendant leur temps de travail a été mise en œuvre avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Manche pour le site industriel normand.

4.2.

Rejets et nuisances

Les activités industrielles du Groupe présentent peu de risques de pollution des sols.

Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées. En parallèle, les actions se poursuivent concernant la maîtrise des réseaux d'eau pluviale. Un nouveau bassin d'orage a été réalisé en 2020 sur le site industriel de Romagny. De même, les émissions de gaz SF₆ sont surveillées et incluses dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre. Des contrôles sont également effectués sur les installations de combustion des sites du Groupe.

Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) ainsi que des déchets et des rejets atmosphériques est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et des

revues de direction. Un suivi spécifique de la performance et de l'évolution des taux de déchets a été réalisé à partir du ratio déchets / production.

En 2020, grâce aux différents partenariats avec les filières de valorisation et de traitement des déchets, 79 % des déchets industriels générés sont valorisés.

Enfin, l'aspect rejet et nuisances est pris en compte et anticipé dans les achats de matériel et leur utilisation. Ainsi au 1^{er} trimestre 2020, le parc de terminaux Windows (Itium) utilisé sur le site industriel de Romagny a été remplacé par du matériel HP T530, avec des gains environnementaux, tant au niveau des composants utilisés que de la consommation.

4.3.

Consommations d'énergie

L'énergie représente le quatrième poste de coûts pour ACOME SA et constitue un enjeu fort. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges des nouveaux équipements intègrent une exigence sur la performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de la consommation d'électricité ont été mises en place. Sur l'usine industrielle normand, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés a permis de réaliser des gains de 10 % sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10 kwatt. Les modifications des compresseurs à XINTAI ont permis une économie énergétique de 30 %. Le déploiement d'éclairage LED est poursuivi sur les différents sites du Groupe.

En complément de ces démarches, le Groupe met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur les différents sites industriels : au Maroc, l'énergie solaire est utilisée pour le chauffage d'eau dans les locaux sanitaires, le site industriel normand a produit 120 mégawattheure grâce aux pompes à chaleurs. Les travaux effectués sur la chaudière biomasse du site industriel de Romagny afin de réduire et minimiser les rejets et réaliser une remise à niveau ont été finalisés en 2020. Après un arrêt ponctuel en 2020, celle-ci est de nouveau en service, ce qui devrait permettre de revenir à une consommation d'énergie renouvelable de l'ordre des 2 000 mégawattheure en 2021. Par ailleurs, la filiale IDEA OPTICAL a engagé la démarche d'installation d'une chaudière bois fin 2022 / début 2023 sur son site industriel de Lannion.

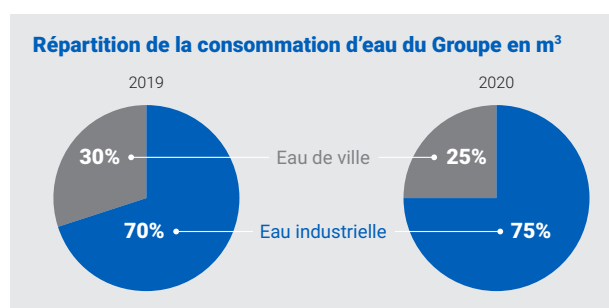
4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

Enfin, parce que la recherche de performance en matière de consommation d'énergie est un comportement quotidien, qui se vit tant dans l'entreprise qu'en dehors, ACOME SA s'est engagée pour sensibiliser ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement. Aussi, en complément des mesures internes à l'entreprise, l'entreprise s'est associée au défi "Familles à énergie positive". En 2018 et 2019, les familles volontaires des sites de Paris et Romagny ont pu économiser 12,4 % d'énergie en moyenne et 5 % d'eau.

Des campagnes de sensibilisation du personnel sont également menées sur d'autres sites. Au Maroc, les éco-gestes avant de quitter son poste de travail sont valorisés, en Chine à Wuhan, des animations spécifiques ont eu lieu à l'occasion du World water day.

4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies en 2020. La consommation d'eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l'application industrielle) est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe afin d'économiser la consommation d'eau de ville. En 2020, 75 % de la consommation d'eau du groupe était de l'eau industrielle.



D'autres actions de réduction de consommables sont également en place et suivies. À Wuhan, les actions de réduction de consommation de papier a permis un gain de plus de 60 % en 5 ans et de multiples partenariats sont réalisés afin d'utiliser des cartouches d'encre recyclée sur les sites. Des plans d'actions sont également menés pour améliorer l'efficacité d'utilisation des matières premières, tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production, et ainsi limiter les volumes de déchets cuivre et plastique.

Des plans d'actions sont aussi déployés localement sur les sites industriels afin de réduire les déchets de production. Ils montrent aujourd'hui leur efficacité. Ainsi sur le site industriel de Romagny, ce sont plus de 56 tonnes de déchets de production qui ont été évitées en 2020.

4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité

En complément des actions d'optimisation de l'utilisation des ressources, le Groupe anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité. Les implantations industrielles du Groupe intègrent plus de 20 hectares d'espaces verts ou de zones humides, dont 16 hectares de zones humides pour le site industriel de Romagny. Cela représente 37 % de la superficie totale des sites. Ces espaces riches en biodiversité sont ainsi préservés.

ACOME SA s'est aussi engagée depuis 2013 dans la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. L'entreprise est à l'origine d'un mécanisme de séquestration carbone local afin de réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie. L'association Normandie Foréver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres. Après différents chantiers, notamment dans l'Eure, l'Orne et à Auxais dans la Manche, une nouvelle plantation de 2 hectares a été réalisée dans la forêt de Bourberouge à quelques kilomètres de Mortain. Depuis sa création, ce sont plus de 10 chantiers qui ont été réalisés, environ 18 hectares ont pu être reboisés en Normandie. De nouveaux industriels normands se sont engagés dans cette association comme PNRBN, APRIME, CORLET, Biomasse, EDF, SERAF, Métro, CDN, Ecométhodes. En 2021, sept nouveaux chantiers sont planifiés comme l'arrivée de nouveaux adhérents au sein de l'association, avec l'entreprise Biocombustibles ou Veolia. En complément des actions sur les rejets directs, d'autres actions sont mises en place afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités indirectes (Scope 3). Ainsi sur le site industriel de Romagny, un suivi des émissions de GES des transporteurs a été mis en place. Au Maroc, les cahiers des charges des prestations de transport prennent en compte des critères liés aux exigences environnementales.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique Recherche, innovation et développement (RID) du Groupe vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, afin d'optimiser la connectivité partout, tout le temps, avec un débit et une latence appropriée à l'usage tout en prenant en compte l'environnement et le bien-être.

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

5.1. Écoconception

Pour concevoir et développer de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et aux analyses de cycle de vie (ACV) – lorsque cela est applicable – afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale.

Entre 2009 et fin 2020, 86 profils environnementaux produits (PEP) ont été rédigés, couvrant 413 références produits. Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

Pratiquée depuis 2006, cette démarche est valorisée auprès des marchés et des clients sensibles aux enjeux environnementaux. Depuis plus de dix ans, l'analyse du cycle de vie des produits développés et vendus par le Groupe fait partie des compétences maîtrisées en interne.

La prochaine étape à franchir consiste à mieux comprendre l'utilisation des produits vendus et l'impact environnemental de l'usage qui en est fait. Aussi ACOME s'est rapprochée de collectivités en charge de définir la contribution des smart cities à la transition énergétique et environnementale. L'entreprise participera concrètement à leurs travaux dès 2021.

5.2.

Offre produits et service écoresponsable

Plusieurs axes sont explorés par le centre de recherche et de technologies du Groupe :

- Les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions du Groupe ;
- L'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles ;
- L'utilisation de composants recyclés incorporés dans les formulations des matériaux ;
- Les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) qui permettent :
 - d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe ;
 - de réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel ;
 - de favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.

ACOME poursuit les développements de ses gammes de produits ayant un impact environnemental réduit et optimisé et continue par ailleurs de promouvoir des conditionnements permettant de réduire l'impact carbone sur les chantiers (études de conditionnements, réutilisation de tourets cerclés, tourets digitaux...).

Dans l'automobile, l'offre en câbles de puissance de l'entreprise participe aux enjeux d'accélération de l'électrification des véhicules.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale a évolué en 2020 (RE 2020), renforçant le besoin en solutions écoresponsables. Elle repose sur deux piliers : d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant d'avantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

eux-mêmes, sur tout leur cycle de vie, à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, une forte recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés. C'est naturellement que le centre de recherche et de technologies du Groupe oriente ses travaux sur la performance des matériaux et leur recyclabilité : matériaux métalliques (cuivre, alliages et aluminium pour les applications automobile), formulation des compounds ou mélanges et les nouveaux matériaux isolants pour répondre aux exigences techniques les plus élevées. Les matériaux sont l'un des domaines d'excellence du Groupe et c'est donc un atout dans la compétition.

L'allègement des câbles, la miniaturisation des composants ou la recyclabilité des matériaux utilisés sont autant de domaines investis par l'entreprise pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de câblage qu'elle conçoit et produit et ainsi contribuer à la réduction des impacts environnementaux à son échelle.

Capable d'apporter de la technologie, un savoir-faire et de la valeur ajoutée, l'entreprise est un acteur de classe mondiale. Son empreinte industrielle s'étend sur quatre continents pour accompagner le développement de ses clients au plus près de leurs sites de production et optimiser les transports et le remplissage des camions. Tous les projets ont un objectif commun : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision écoresponsable.

6. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroît)	2020	1 695	2019 2020 1 910 1 695
		2019	1 910	
La répartition des salariés par sexe	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2020	1 310	2019 2020 1 465 1 310 2019 2020 445 386
		2019	1 465	
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2020	386	
		2019	445	
	Index diversité ACOME SA (sites de Paris et Romagny)	2020	83	
Emploi et insertion des personnes handicapées	Nombre de personnes présentant un handicap (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2020	64	2018 2019 2020 57 69 64
		2019	69	
		2018	57	
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2020	94	2020 2019 CDI 94 CDD 40 2019 2020 CDI 123 CDD 153
		2019	123	
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2020	40	
		2019	153	
Départs (nombre de contrats dans l'année)	Personnel ACOME	2020	123	2018 2019 2020 284 218 123
		2019	218	
Qualité de vie au travail	Taux d'absentéisme Groupe (motif maladie CDI 2020)	2020	3,52 %	2018 2019 2020 13,67% 10,63% 6,86%
	Turn over Groupe [(nb d'entrée + nb de sortie)/2]/ (Effectif annuel - CDI présent le 31 décembre de l'année n-1)	2020	6,86 %	
		2019	10,63 %	
		2018	13,67 %	

Les apprentis et les contrats de professionalisation ne sont pas comptabilisés.

Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre total d'heures de formation	2020	35 553	
		2019	44 170	
	% d'heure de formation en présentiel	2020	84%	
		2020	23	
	Nombre moyen d'heure de formation par personne	2019	27	
		2020	23	

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

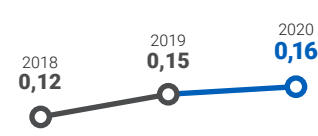
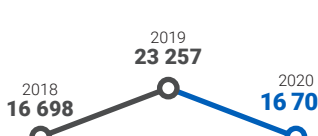
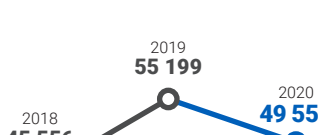
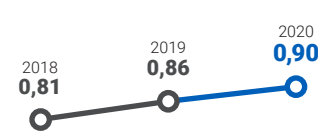
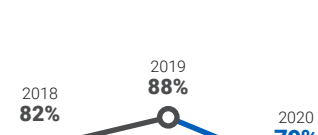
Santé et sécurité	Nombre d'accident avec arrêt (personnel ACOME)	2020	18	
		2019	29	
		2018	19	
	TF1 Taux de fréquence accident avec arrêt personnel ACOME tf1 = (nb d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000) / nb heures travaillées personnel ACOME	2020	7,11	
		2019	9,58	
		2018	6,32	
	Taux de fréquence total TF2' accidents avec et sans arrêt personnel ACOME et hors ACOME TF2' = (nb d'accidents de travail avec et sans arrêt personnel ACOME et personnel externe) * 1 000 000 / (nb heures travaillées personnel Acome et personnel externe)	2020	11,75	
		2020	0,62	
	Taux de Gravité des accidents avec Arrêt Personnel ACOME tg = (nb jours d'arrêts * 1000) / nb heures travaillées	2019	0,37	
		2019	0,37	
		2018	0,19	

6. Indicateurs extra-financiers

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau	Ratio Consommation d'eau (m³) vs chiffre d'affaires	2020	0,16	
		2019	0,15	
		2018	0,12	
	Eau de ville (m³)	2020	16 704	
		2019	23 257	
		2018	16 698	
	Eau industrielle (m³)	2020	49 556	
		2019	55 199	
		2018	45 556	
Gestion des déchets industriels	Quantité total de déchets industriels générés en kg vs chiffre d'affaires	2020	10,5	
		2018	9,7	
		2017	10,2	
	Quantité total de déchets industriels DID générés en kg vs chiffre d'affaires	2020	0,90	
		2019	0,86	
		2018	0,81	
	% de déchets industriels valorisés	2020	79%	
		2019	88%	
		2018	82%	
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites industriels ACOME.	Quantité Déchets Cuivre (en tonnes)	2020	1 395	
		2019	1 599	
		2018	1 695	

La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité en KWH vs chiffre d'affaire	2020	127	
		2019	115	
		2018	122	
	Consommation d'électricité totale (kwh)	2020	53 702 101	
		2019	61 580 552	
		2018	61 990 499	
		2017	65 642 589	
	Énergies renouvelables en KWH (énergie produite uniquement, n'est pas pris en compte l'énergie renouvelable achetée)	2020	129 313	
		2019	2 071 748	
Changement climatique & biodiversité	Quantité de Gaz à effet de serre scope 1 (émissions directes) * données consolidées pour les sites industriels ACOME	2020	11 084	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 2, (émissions indirectes associées à l'énergie) * données consolidées pour les sites industriels ACOME	2020	10 464	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3, * données consolidées pour les sites ACOME MORTAIN et PARIS	2020	97 834	
	Superficie total des sites ACOME en m²	2020	570 213	
	Superficie en bâtiments (usines et bureaux) des sites ACOME en m²	2020	166 327	
	% d'espace vert et zone Humide sur la superficie total des sites	2020	37%	
	superficie consacrées aux espaces verts (zone humides) en m²	2020	209 172	

7. Tableau de correspondance

entre les Axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept Objectifs du Développement Durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière		Stratégie, analyse : G4-1 à G4-9
Le modèle ACOME : valeurs et éthique		
2.1. Des valeurs partagées	2.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise	
	2.1.2. Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances : G4-L12
	2.1.2. Égalité des chances	Égalité entre les femmes et les hommes : G4-LA13
	2.1.3. Ancrage territorial	
2.2. Éthique des affaires	2.2.1. Loyautés des pratiques	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58 Impacts économiques indirects : G4-EC7 à G4-EC9 Lutte contre la corruption : G4-S03 à G4-S05 Non-discrimination : G4-HR3
	2.2.2. Achats responsables	Pratiques d'achat : G4-EC9 Évaluation environnementale des fournisseurs : G4-EN32, G4-EN33 Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs : G4-HR10 & G4-HR11
2.3. Certifications, validation et accréditation	2.3.1. Certifications, validation	
	2.3.2. Évaluation Ecovadis de la performance RSE	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58
	2.3.3. Évaluation de la cybersécurité	
	2.3.4. Conformité	Les différents types d'incident : G4-HR3, G4-HR8, G4-S07, G4-PR2, G4-PR4, G4-PR7, G4-PR8 Les différents types de griefs : G4-EN34, G4-LA16, G4-HR12, G4-S011 Les différents type d'amendes ou sanction : G4-EN29, G4-S08, G4-PR9
2.4. Partenariats et mécénat		Implication des parties prenantes : G4-24, G4-25, G4-26
L'humain au cœur du système		
3.1. Sécurité au travail		Santé et sécurité au travail : G4-LA5 à G4-LA8
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante		Formation et éducation : G4-LA9 à G4-LA11
3.3. Qualité de vie au travail		
3.4. Organisation et pérennité de la société	3.4.1. Emplois	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.2. Rémunérations du Groupe	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.3. Relations sociales	Liberté syndicale et droit de négociation collective : G4-HR4 Relations employeur/employés : G4-LA4
Un industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement		
4.1. Politique générale (environnement)		Généralités : G4-EN31
4.2. Rejets et nuisances		Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26
4.3. Consommations d'énergie		Énergie : G4-EN3 à G4-EN7
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets		Matières : G4-EN1, G4-EN2 Eau : G4-EN8 à G4-EN10
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité		G4-EN11 à G4-EN14 Émissions : G4-EN15 à G4-EN21
Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires		
5.1. Éco-conception		
5.2. Offre produits et services éco-responsables		Produits et services : G4-EN27, G4-EN28

	Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
	Travail décent et croissance économique (8) Égalité entre les sexes (5)	Droits de l'Homme (1,2)
	Inégalités réduites (10)	Lutte contre la corruption (10)
	Justice et paix (16)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
	Partenariats pour des objectifs Mondiaux (17)	
	Éducation de qualité (4)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
	Bonne santé et bien-être (3)	Droits de l'Homme (1,2)
	Travail décent et croissance économique (8)	
	Travail décent et croissance économique (8)	Droits de l'Homme (1,2)
	Eau propre et assainissement (6)	Environnement (7)
	Énergie propre et d'un coût abordable (7)	
	Industrie, innovation et infrastructure (9)	Lutte contre la corruption (10)
	Lutte contre les changements climatiques (13)	
	Consommation et production responsables (12) Travail décent et croissance économique (8) Industrie, innovation et infrastructure (9) Énergie propre et d'un coût abordable (7) Protection de la faune et de la flore terrestres (15) Justice et paix (16)	Droits de l'Homme (1,2) Environnement (7,8,9)

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ACOME, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son

caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes² ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 31 % et 73 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier 2021 et mars 2021 pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2021,

L'un des Commissaires aux Comptes
Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Stéphane Bougreau, Associé
Tristan Mourre, Directeur

¹Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr ; ²Informations qualitatives relatives aux chapitres : « Rejets et nuisances », « Eco-conception », « Diversité et égalité des chances », « Sécurité au travail », « Partenariats et mécénat » ; ³Informations sociales : effectif total moyen nombre de départs et d'entrée, turnover, nombre d'heures de formation, nombre de salariés formés, taux d'absentéisme maladie, taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail des salariés, Informations environnementales : consommation d'électricité, consommation de gaz, fuites de fluides réfrigérants, émissions de CO₂ scope 1, 2 et 3, consommation d'eau de ville et d'eau industrielle, quantité de déchets dangereux et non dangereux ; ⁴ACOME SA, ACOME XINTAI Ltd



52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com